



# Stanstead

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
VILLE DE STANSTEAD

## AVIS PUBLIC

Avis public est donné que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 4 juin 2018, le conseil municipal de la Ville de Stanstead a adopté un premier projet de règlement intitulé « Règlement n° 2012-URB-02-07 amendant le règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements de la Ville de Stanstead ».

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage, pour les zones suivantes :

- Zones A1, A2, A4, AF1, AF2, AF3, AF4, AF5, AF6, AF7, AF8, R1, R3, R4, R5, R7, R8, R13, R19, R25, RU1, RU2, RU3, RU5, RU6, V1, V2, V3, V4, U1, U2, U3, U7, U8, ID1, ID2, ID3, ID4, ID5, ID6 afin d'y autoriser l'usage « Résidences de tourisme ». Ces secteurs comprennent les artères principales; Dufferin, Canusa, Principale, Junction, ainsi que les secteurs commerciaux et ruraux de la Ville.
- Zone P5 (secteur de la rue Dufferin comprenant le site académique du Collège de Stanstead) afin de modifier les limites de la zone et d'ajouter une disposition permettant qu'un ensemble immobilier du groupe communautaire puisse comporter plusieurs bâtiments principaux et accessoires implantés sur un même terrain.

La description ou l'illustration des zones concernées peut être consultée, sur rendez-vous, au bureau de la Ville.

Avis est par la présente donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le 26 juin 2018, à 18 h 30, à l'hôtel de ville de Stanstead située au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

Cette assemblée de consultation publique permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation, sur rendez-vous, à l'hôtel de ville de Stanstead. Ce projet comprend des dispositions qui doivent faire l'objet d'une approbation référendaire.

**DONNÉ À STANSTEAD**, ce 15 juin 2018.

Me Valérie Manseau,  
Greffière